



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

République française  
Département de la Haute-Garonne

**ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT EN VUE D'UNE  
MANIFESTATION SPORTIVE**

*Arrêté n°05.2024*

**Annule et remplace celui du 21/03/2024**

Le Maire de la commune de VAUDREUILLE (31250),

Vu les articles 131/2 et 131/3 du Code des Communes,

Vu la demande en date du 05/03/2024 effectuée par Mr PEREIRA Antoine, Président de l'écurie de REVEL TEAM AUTO en vue de l'organisation de la 43<sup>ème</sup> Course de côte.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : **Le STATIONNEMENT sera INTERDIT**, pour la mise en place du parc concurrent, les **08 et 09 Juin 2024**, toute la journée :

- **ROUTE DU VOL A VOILE (RD 79J)** des 2 côtés, à partir du croisement de la route du vol à voile (RD79J) et route du lac de Sr Ferréol (RD 79D) jusqu'à après l'intersection du chemin de Lasprades.
- **AVENUE D'EN SALVAN**, des 2 côtés, entre la Route du Lac de St Ferréol (route Départementale D79D) et la Route du Vol à Voile (route Départementale D79J)
- **BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE**, des 2 côtés, de la Route du vol à Voile (route Départementale D79j) en direction du Lotissement En Salvan.

**Article 2** : **La CIRCULATION sera INTERDITE** le **08 Juin de 13h00 à 19h00** et le **09 Juin de 7h00 à 20h00**, de tout véhicule (autres que les véhicules de compétition et de l'organisation) :

- **AVENUE D'EN SALVAN**, entre la Route du Lac de St Ferréol (route Départementale D79d) et la Route du Vol à Voile (route départementale D79j)
- **BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE**, entre la Route du Vol à Voile (route Départementale D79j) et le lotissement d'En Salvan sur une portion de 200 mètres.

**Article 3** : **En cas de plan Vigipirate effectif à ces dates** : 3 plots qui formeront une chicane seront installés la RD 79j les 08 et 09 Juin 2024 de 7h à 20h.

**Article 4** : **En cas de plan Vigipirate effectif à ces dates** : 5 plots ainsi qu'un véhicule en obstacle et un bloc béton seront installés à l'intersection du boulevard du Bois de l'Encastre et de la RD 79 d et 4 plots seront installés à l'intersection du boulevard du Bois de l'Encastre et de l'impasse de la Digue du 08 au 09 Juin 2024, de 08h00 à 00h00.

**Article 5** : Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules de secours, de police et de transport collectifs ainsi qu'aux riverains.

Cette interdiction vise à renforcer la régulation de la circulation autour du parc concurrent dans le quartier d'En Salvan dans le souci d'améliorer encore la sécurité de tous les abords du site



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE

31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

République française  
Département de la Haute-Garonne

- Article 6 :** Cette interdiction sera matérialisée par des barrières et des panneaux placés par les organisateurs.
- Article 7 :** L'accès aux propriétés riveraines et l'écoulement des eaux peuvent être constamment assurés.
- Article 8 :** La déviation des habitants du lotissement se fera en direction de l'Hermitage.
- Article 9 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlement en vigueur.
- Article 10 :** La commune de VAUDREUILLE (31250) ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident sur son territoire lors de l'organisation de cette course de côte
- Article 11 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- Article 12 :** Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de REVEL
  - Monsieur le Chef de Centre de Secours Principal de REVEL
  - Monsieur le Chef de secteur Routier Départemental
  - Monsieur PEREIRA Antoine, Président de l'écurie de REVEL TEAM AUTO

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 30 Avril 2024

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

